

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

18/2023

Objet : Affectation des résultats 2022 au budget principal 2023

SEANCE VENDREDI 07 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 07 avril à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 31 mars 2023 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN

Absents excusés :

Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Gérard BLANC

Christelle THIEBAULT pouvoir à Hélène CHAULLIER

Absents : *Bruno MAURIZOT, Amandine HEBREARD*

Pierre ALAMELLE a été désigné comme secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants, L3211-5 et R2311-11 relatifs au vote du budget,

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Section fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à affecter
126 985.89	215 605.39	342 591.28

Section investissement

Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat 2021 reporté	Résultat cumulé 2022 à reporter	Restes à réaliser
- 30 665.73	80 775.10	50 109.37	13 250.00
		63 359.37	

Après avoir l'entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 40 000.00
 - Report de fonctionnement 002 : **302 591.28**
- **AFFECTER** le résultat d'investissement de la manière suivante :
 - Report d'investissement 001 : **63 359.37**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

